

# Note d'établissement

## GIS | N° 2018-21

Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2018

---

**Décision n° GIS 2018 - 21 du 1er septembre 2018 portant délégation de pouvoirs du Chef d'Etablissement du Département gestion et innovation sociales [GIS] au responsable de la mission Prévention des risques psycho-sociaux [PRPS] du département GIS**

---

### Le Chef d'Etablissement GIS

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 5798 consentie le 20 mai 2010 au directeur général adjoint, directeur du département gestion et innovation sociales par le Président-directeur général de la RATP ;

### Décide :

#### Article 1er

De donner délégation au responsable de la mission PRPS, à l'effet de présider le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) du département GIS.

#### Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée Note d'établissement n°GIS 2018-13 du 1<sup>er</sup> mars 2018.



---

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site Internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait à Paris, le 1er septembre 2018

Jean Agulhon

Directeur du département GIS, chef d'Etablissement GIS